

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Service du pilotage
et de l'évolution des services
et direction des ressources humaines

Sous-direction du pilotage des services
et des écoles et service des emplois
et des compétences,
sous-direction du développement
des compétences et de la formation

Circulaire du 21 décembre 2010 relative au programme de formation longue des agents impactés par les réorganisations et les évolutions des missions du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1033194C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date de mise en application : immédiate.

Résumé : la présente circulaire propose six formations différentes de reconversion longue des agents afin de mieux répondre aux besoins en compétence pour mettre en œuvre une ingénierie nouvelle dans le ministère dans le champ du développement durable.

Mots clés libres : redéploiement – formation – reconversion.

Annexes :

Annexe I. – Programmation prévisionnelle : 2011.

Annexe II. – Tableau vierge à compléter ; 6 fiches thématiques.

Publications : BO ; site : circulaire.gouv.fr

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à Madame et Messieurs les préfets de région ; direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (Île-de-France), direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Île-de-France), direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (Île-de-France), direction régionale de l'environnement (outre-mer), direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Île-de-France et outre-mer), centre de valorisation des ressources humaines ; Mesdames et Messieurs les préfets de département ; direction départementale de l'équipement (outre-mer) ; direction départementale des territoires et de la mer (pour exécution) ; SG/DAJ, DGALN/SAGP/SDP, DGPR/SRNH (pour information).

Orientations générales

La présente circulaire s'inscrit dans le processus de reconversion longue des agents afin de mieux répondre aux besoins de compétences pour mettre en œuvre une ingénierie nouvelle dans le ministère dans le champ du développement durable.

Elle s'adresse à l'ensemble des agents et en particulier à ceux impactés par les réorganisations, et notamment la réforme de l'ingénierie publique concurrentielle.

La circulaire en date du 18 juin 2010 portant sur le programme de formation longue a présenté les différents thèmes de formations de reconversion proposés par les deux établissements de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) avec l'appui des centres de valorisation des

ressources humaines (CVRH). Elle vous demandait de faire remonter un tableau traduisant l'expression des besoins des services en reconversion, par thème et accompagné des fiches de poste.

À la suite de l'expression des besoins dans votre zone de gouvernance, il vous est demandé par la présente circulaire d'affiner ces données en procédant à une préinscription des agents. Vous vous appuyerez à cet effet sur l'identification des agents réalisée dans le cadre du volet Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) du Document de stratégie régionale (DSR) et dans les volets départementaux du plan de redéploiement des capacités d'ingénierie en région (PRIR).

1. L'offre de formation proposée

1.1. Détails sur l'offre proposée

L'ensemble des thèmes de formation a été planifié. Une première session se déroulera au cours du premier semestre 2011 et une seconde session s'échelonne entre le second semestre 2011 et le premier semestre 2012.

Les deux établissements de l'ENTE et les CVRH ont travaillé en étroite collaboration afin de bâtir les offres de formations selon un schéma commun.

Chaque thème se décompose en différents modules répartis entre les ENTE et les CVRH, sur les deux sites d'Aix et de Valenciennes.

Cette programmation a été construite selon les principes suivants :

- les thèmes A (de la donnée à l'analyse territoriale), B (bâtiment durable), D (risques), F (l'urbanisme et la ville durable) sont mis en œuvre indifféremment par les deux établissements (Aix-en-Provence et Valenciennes) de l'ENTE, avec l'appui de l'IFORE sur le thème des risques ;
- seul l'établissement de Valenciennes met en œuvre le thème E (habitat et financement du logement) ;
- seul l'établissement d'Aix-en-Provence met en œuvre le thème C (biodiversité et gestion de l'eau) avec l'appui de l'IFORE ;
- deux sessions sont réalisées sur chaque thème dans chacun des deux établissements concernés.

Le calendrier prévisionnel des formations est annexé à la présente circulaire. Toutes les informations utiles aux agents concernés et à leur supérieur hiérarchique, liées aussi bien au contenu détaillé de chacun des thèmes de formation sous forme de fiche, qu'à l'organisation des sessions, sont mises en ligne et seront actualisées sur le site de l'ENTE : www.ente.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « zoom sur : Formation de reconversion »).

Pour votre information, les fiches succinctes présentant chacun des thèmes de formation sont à nouveau annexées à la présente circulaire.

La formation étant bâtie en étroite collaboration entre ENTE et CVRH, avec l'appui de l'IFORE sur les thèmes qui le concernent, lorsqu'un module déjà existant en CVRH est adapté en termes de contenu et de planification avec les thèmes de reconversion, il pourra être organisé sous l'égide des CVRH d'Aix-en-Provence ou d'Arras. Il est à préciser que dans la région Nord - Pas-de-Calais, la formation aura lieu dans les locaux de l'ENTE à Valenciennes quel que soit le concepteur du module, CVRH d'Arras ou ENTE Valenciennes.

Suite à la circulaire du 18 juin 2010, nous avons bien pris note des demandes complémentaires de formation formulées par les services. Des formations supplémentaires pourront être montées en tenant compte de ces demandes et suite aux retours d'expériences de la première session des différents thèmes.

1.2. Préinscription des agents

Un tableau visant à enregistrer les préinscriptions des agents dans votre zone de gouvernance est annexé à la présente circulaire.

Vous veillerez à préciser dans le tableau le nom de l'agent, sa catégorie (A, B ou C), sa préférence concernant le lieu de formation, la date de prise de poste, la transmission éventuelle de la fiche de poste et le moment de suivi de la formation (session 1 ou 2).

Dans l'hypothèse où l'agent ne suivrait pas l'ensemble des modules, vous veillerez bien à en faire mention dans le tableau. Les candidatures pour lesquelles l'agent suit l'intégralité des modules seront privilégiées.

Pour la première session, l'ENTE prendra en charge les coûts de formation (ingénierie pédagogique, intervenants, prestations matérielles). Les frais de mission et de transport sont pris en charge par le service local auquel appartient l'agent.

En effet, j'attire votre attention sur les dispositions relatives au titre des crédits de fonctionnement désormais portés par le programme 333 pour ce qui concerne les directions départementales interministérielles.

Dans la limite des places disponibles, les établissements de l'ENTE pourront éventuellement proposer un hébergement à titre gratuit.

Ces dispositions pourront toutefois évoluer à la suite des échanges prévus entre le secrétaire général du Gouvernement et les ministères, concernant le périmètre précis des dépenses à prendre en charge sur le programme 333 et les orientations nationales de 2011 en matière de formation pour les agents en DDI.

2. Dispositif d'accompagnement

Vous veillerez à ce que l'ensemble des agents susceptibles de bénéficier du programme de formation longue soient informés des besoins en compétences de leur nouveau poste, comme cela a déjà été fait pour les agents concernés par la réforme de l'ingénierie publique concurrentielle. Dans cet objectif, un entretien avec le supérieur hiérarchique direct peut s'avérer utile.

Vous pourrez aussi, en tant que de besoin, solliciter le CVRH de votre interrégion pour conduire un entretien complémentaire plus approfondi, permettant l'élaboration d'un parcours de professionnalisation adapté.

Afin de faciliter la conduite de ces entretiens avec les agents, puis d'homogénéiser le rendu compte, un guide a été mis au point par le CEDIP et les CVRH. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : http://competences-formation.metier.i2/rubrique.php3?id_rubrique=331.

3. Définition du besoin dans votre zone de gouvernance

Les DREAL poursuivront ainsi leur travail collaboratif avec le CVRH de leur interrégion afin de préciser, à l'aide du tableau joint en annexe, la liste des candidats situés dans leur zone de gouvernance souhaitant suivre l'une des 6 formations proposées pour les deux sessions de formation.

Les DREAL veilleront à interroger l'ensemble des services en charge des politiques publiques du MEDDTL présents dans leur zone de gouvernance.

Vous adresserez au SPES/PSE et à la DRH/SEC/DCF, avec copie au CVRH de votre interrégion, le tableau des préinscrits accompagné le cas échéant d'une note de synthèse régionale explicitant les besoins détaillés.

Les candidatures d'agents ayant une fiche de poste et une date de prise de poste effective ou déterminée seront privilégiées.

Les documents demandés devront être adressés par courriel avant le 14 janvier 2011 aux adresses suivantes :

- pse1.pse.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr
- dcf3.dcf.sec.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* de ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 21 décembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
J.-F. MONTEILS

ANNEXE I
PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE

ENTE Valenciennoises / Aix-en-Provence
FORMATIONS LONGUES DE RECONVERSION – PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE

1^{re} session – Premier semestre 2011

Version: 13/12/10

Semaine du lundi	JANVIER 2011					FÉVRIER 2011					MARS 2011					AVRIL 2011					MAI 2011					JUIN 2011																			
	S1	S2	S3	S4	S5	71	72	73	74	75	81	82	83	84	85	91	92	93	94	95	101	102	103	104	105	111	112	113	114	115	121	122	123	124	125	131	132	133	134	135					
Thème F – Urbanisme - Ville durable L. MARGRY																																													
Thème A – SIG – analyse territoriale J.F. DUBISSON																																													
Thème B – Bâtiment durable F. FONTAINE																																													
Thème D – Risques E. BUEE, C. GONDET																																													
Thème E – Habitat – Logement Louis MOREAU DE SAINT MAZIN																																													
Thème F – Urbanisme - Ville durable L. HADJI-HARONIAN																																													
Thème A – SIG – analyse territoriale R. FAUCHER																																													
Thème B. Bâtiment durable A. PIGOULEAU																																													
Thème D – Risques M. BACOU																																													
Thème C – BIODIVERSITE S. NORCAND																																													

2^E SESSION - PREMIER SEMESTRE 2012

SEMAINE DU LUNDI	JANVIER 2012					FÉVRIER 2012					MARS 2012					AVRIL 2012					MAI 2012					JUN 2012				
	2/1	9/1	16/1	23/1	30/1	6/2	13/2	20/2	27/2	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6				
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26				
ENTE VALENCIENNES																														
THÈME F - URBANISME - L'ARRETE L'ARRETE																														
THÈME A - SIG - ANALYSE TERRITORIALE JP. DUBUISSON																														
THÈME B - BÂTIMENT DURABLE F. FONTAINE	M3 - Bilan environnemental (semaine 2)					M4 - Constat opérations environnementales (semaine 1)																M4 - Gestion performance								
THÈME D - RISQUES E. DUHE GONDET																														
THÈME E - HABITAT - LOGEMENT LOUÏS SAINT-MARTIN																														
ENTE AIX-EN-PROVENCE																														
THÈME F - URBANISME - VILLE DURABLE L. HADJI-HARONIAN																														
THÈME A - SIG - ANALYSE TERRITORIALE R. FAUCHER																														
THÈME B - BÂTIMENT DURABLE A. PICCOULEAU	M4 - Constat opérations environnementales (semaine 2)					M4 - Constat opérations environnementales (semaine 1)																	M4 - Gestion performance							
THÈME D - RISQUES M. BACOU	M4 - préparation et gestion de crise																													
THÈME C - BIODIVERSITE S. SNORMAND																														

ANNEXE III

FORMATIONS DE RECONVERSION

Thème A : de la donnée à l'analyse territoriale

Les objectifs de la formation

Cette formation est composée de 3 modules, correspondant à une durée totale de 5 semaines. Elle a pour objectif d'accompagner les agents du ministère de catégorie A ou B en situation de reconversion vers de nouveaux métiers liés d'une part au recueil, à l'utilisation et au traitement des données, d'autre part à l'analyse spatiale des informations au moyen des SIG et à la production de synthèses, notamment sous forme cartographique, et enfin à l'exploitation et l'utilisation de l'information en vue d'établir une analyse territoriale.

Cette formation intègre :

- les acquisitions fondamentales concernant le recueil de données, leur évaluation et leur exploitation pour caractériser un territoire ;
- l'acquisition des principes fondamentaux de traitement et d'analyse de données y compris spatiales au moyen des SIG pour la publication de documents de diagnostic, d'aide à la connaissance du territoire et d'aide à la prise de décision ;
- la mise en pratique des modules précédents pour conduire une démarche méthodologique d'appréhension du territoire, d'analyse territoriale (enjeux et fonctionnement du territoire), voire de prospective territoriale.

Module 1 : recueil, évaluation et exploitation de données
(en vue de la caractérisation d'un territoire) – 2 semaines

Contenu sommaire

Présentation générale du cursus « de la donnée à l'analyse territoriale » et de la finalité de l'analyse et du diagnostic territorial :

- nature et statut des données (définition, forme et rôle) ;
- principe de la culture informationnelle : méthodologie de recherche d'information, définition du sujet de recherche, cartographie des outils disponibles, repérage des producteurs de données, recueil de l'information, évaluation critique, interprétation, gestion et croisement, éthiques et normes bibliographiques ;
- production de données :
 - lecture et représentation de l'espace (approche sensible pour produire des données objectives et subjectives) ;
 - enquête terrain (méthodologie, réalisation et dépouillement) ;
 - mise en pratique pour la recherche de données sur un territoire homogène (SCOT, bassin d'emploi, etc.) ;
- cartographie ;
- statistiques et données INSEE ;
- « organisation des données : analyse des données économétriques » ;
- bases du GPS et acquisition de données géo-référencées ;
- atelier représentation dans l'espace.

Modalités pédagogiques : un SCOT est le fil conducteur des apports et du travail en atelier ou sur le terrain.

Apports théoriques, travail en atelier pour la production d'informations sur un territoire donné, travail ludique de représentation dans l'espace et cartographique, enquête de terrain.

Module 2 : Géomatique et SIG – 2 semaines

Contenu sommaire

Définition de la géomatique des SIG et de ses domaines d'application.

Exemples d'usages.

SIG : présentation, intérêts, usages et enjeux.

Utilisation pratique d'un portail de données.

Bases de l'information géographique (le module en e-formation sera mobilisé pour cet apprentissage).

Prise en main du logiciel MAPINFO et manipulation des données.

Construction de cartes SIG.

Organisation d'un SIG en service.

Communiquer avec une carte et publier une carte.

Modalités pédagogiques : apports techniques en atelier, atelier cartes dynamiques, atelier récupération sous « Adélie », atelier chasse au trésor.

Module 3 : analyse territoriale – 1 semaine

Contenu sommaire

Les enjeux de la société contemporaine et le lien avec les politiques territoriales.

Les principales politiques en lien avec l'aménagement durable du territoire.

La méthodologie du diagnostic de territoire.

Approche territoriale et connaissances fondamentales (environnement, social, économique, gouvernance, économie des territoires, lien rural, urbain).

Mettre en pratique sur un territoire les principes de l'analyse des données et du diagnostic territorial.

Produire un diagnostic.

Modalités pédagogiques : apports méthodologiques, apports techniques en atelier, le SCOT sert de fil conducteur.

Thème B : bâtiment durable

Les objectifs de la formation

Cette formation est composée de 6 modules, correspondant à une durée totale de 9 semaines.

Elle est scindée en trois parcours spécifiques comportant chacun les trois premiers modules communs à l'apprentissage du domaine « Bâtiment durable » et un module propre à chaque domaine ; chaque parcours totalise 6 ou 7 semaines.

Elle a pour objectif d'accompagner les agents du ministère de catégorie B ou C en situation de reconversion vers de nouveaux métiers liés à la conduite d'opération (construction ou réhabilitation), à la maintenance, l'entretien et l'exploitation d'un bâtiment et à la gestion patrimoniale.

Cette formation intègre :

- la compréhension de l'opération, des objectifs attendus, ainsi que l'insertion du bâtiment dans son environnement et la prise en compte des questions urbanistiques et architecturales ;
- les acquisitions techniques et juridiques fondamentales du domaine bâtiment, permettant notamment de bien cerner la nature de l'opération, d'identifier les acteurs, leurs responsabilités et rôles ainsi que les procédures adaptées ;
- l'intégration du développement durable (DD) au travers d'une part des attendus du Grenelle et d'autre part du bâtiment HQE ;
- un module spécifique à chaque domaine :
 - à la conduite d'opération (construction ou réhabilitation), intégrant le DD ;
 - à la gestion et à l'exploitation, à l'entretien, la maintenance et les grosses réparations d'un bâtiment ;
 - à la gestion patrimoniale.

Module 1 : le bâtiment dans son contexte (tronc commun) – 1 semaine

La notion d'opération, le fait générateur.

Notion de programme, usages, utilisateurs, enveloppe, coût global.

Insertion dans le site.

Notions de droit des sols.

Notions architecturales et bioclimatiques.

Modalités pédagogiques : un projet concret sert de fil conducteur à toute la formation, des apports et visites sont également prévus.

Module 2 : acquisitions techniques de base (tronc commun) – 2 semaines

Notions techniques de base : accessibilité, sécurité, thermique, risques sanitaires.
Vocabulaire technique de base et techniques constructives.
Intervenants, acteurs, postures.
Procédures (marchés publics, CCAG, CCAP & CCTP).
Modalités pédagogiques : ateliers et apports théoriques ; un projet concret sert de fil conducteur.

Module 3 : bâtiment durable (tronc commun) – 2 semaines

Attendus du Grenelle.
HQE.
Énergie et thermique (RT, diagnostic énergétique, BBC, BEPOS...)
Bilan carbone.
Modalités pédagogiques : exercices et visites.

Module 4 : conduite d'opération intégrant le DD
(construction et réhabilitation) – 2 semaines

Réglementation et procédures (approfondissement module 1: loi MOP, CMP...)
Faisabilité et programmation, estimation des besoins et des coûts, coût global.
Phase études : choix du mode opératoire, marchés de prestations intellectuelles.
Phase chantier : préparation, installations de chantier, outils de suivi, gestion des déchets, paiements, réception, garanties et responsabilités.
Clôture : réclamations, arrêt des comptes, coût définitif.
Modalités pédagogiques : atelier, un projet concret sert de fil conducteur.

Module 5 : exploitation et maintenance – 1 semaine

Pathologie des ouvrages, outils de contrôle, marchés de contrôle et expertises.
Outils de suivi, qualité, budgets pluriannuels.
Marchés de travaux de maintenance : contrats de performance énergétique, contrats P1/P2/P3, outils de contrôle qualité.
Outils techniques (GTC, GMAO).
Calculs de rentabilité et d'efficacité.
Modalités pédagogiques : ateliers et apports théoriques ; un projet concret sert de fil conducteur.

Module 6 : gestion patrimoniale et missions de contrôle – 1 semaine

Stratégie et planification : audits et diagnostics, prise en compte des résultats.
Gestion administrative et financière : connaissance du marché location et vente, estimation de la valeur d'un bien, calculs de rentabilité, comptes de résultats, réglementation et procédures.
Missions d'animation, de conseils et de contrôle régaliens.
Modalités pédagogiques : simulations financières et programmations sur un patrimoine virtuel.

Thème C : biodiversité et gestion de l'eau

Les objectifs de la formation

Cette formation est composée de 5 modules, correspondant à une durée totale de 7 semaines.
Elle a pour objectif d'accompagner les agents du ministère de catégorie A ou B en situation de reconversion vers de nouveaux métiers liés à la gestion de l'eau ou à la préservation de la biodiversité en DREAL ou en DDT.

Cette formation intègre :

- les savoirs fondamentaux concernant le fonctionnement des écosystèmes et des différents compartiments de l'environnement, le vocabulaire technique, les principes d'une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles, les grands défis mondiaux à relever et la pertinence de l'échelle planétaire, les actions possibles du global au local ; les modules 1 (biodiversité) et 3 (ressource en eau) peuvent être réalisés pour partie en e-formation tutorée ;
- les apports professionnalisants intégrant les aspects législatifs et réglementaires, les acteurs et les modalités de l'action publique (modules 2 et 4), ces modules sont réalisés à l'école compte tenu des modalités pédagogiques démonstratives et actives proposées ;

- un module intégrateur permettant de mettre en application les acquisitions des modules précédents dans le cadre d'un projet d'aménagement sur un territoire à forts enjeux écologiques et hydrauliques : la Camargue.

Module 1 : les fondamentaux en sciences et vie de la Terre et en écologie – 1 semaine

Potentiellement en e-formation

Contenu sommaire

Notions de compartiments (biosphère, atmosphère...) : définitions, interfaces, interrelations.

Aires d'alimentation des captages.

Présentation des principaux cycles naturels (eau, carbone, oxygène, azote).

Lutte contre les espèces envahissantes.

Notions d'organisation et de fonctionnement de la biosphère.

Notions de fonctionnement des écosystèmes.

Ressources naturelles (notion de renouvellement).

Notions sur les polluants, leurs cycles propres (écotoxicologie, facteurs aggravants...).

Notions de biocapacité et apports sur l'empreinte écologique.

Questions planétaires, question du changement climatique, question de ressources enjeux de préservation de la biodiversité, impact du changement climatique sur la biosphère et les ressources naturelles, en particulier les questions liées à l'eau, enjeux, actions (de l'international au local).

Module 2 : préservation de la biodiversité – 2 semaines

Contenu sommaire

Débriefing concernant les bases du premier module.

Définitions de la biodiversité.

Notion d'évaluation et indicateurs (notamment empreinte écologique au niveau macro mais aussi indicateurs biologiques, etc.).

Notion concernant la préservation et la restauration de la biodiversité.

Préservation de la biodiversité, du global au local (constat, enjeux, chiffres clés).

Les politiques publiques concernant la préservation de la biodiversité, les acteurs et les différents outils, l'impact de ces politiques sur les écosystèmes (développement axé sur le réseau Natura 2000).

La biodiversité marine, les trames bleues et vertes sont également traitées.

Rencontre échange avec les acteurs

L'identification des thématiques et rencontres est déclinée par grands biomes (terre, mer) ; ce second module sera essentiellement construit sur des ateliers, conférences et visites auprès d'acteurs représentatifs : GIP Calanques, PNR Verdon, PNR Camargue, tour Valat, réserve naturelle, parc national Port Cros, IFREMER, Agence des aires marines, etc. ; le détail de l'organisation devra être affiné en fonction des disponibilités et des contraintes matérielles.

Module 3 : la ressource en eau – 1 semaine

Potentiellement, pour partie, en e-formation.

Contenu sommaire

Notion de climatologie (pluviométrie).

Notion d'hydrologie et d'hydraulique (en incluant les régimes de crues) ; apports sur la dynamique des inondations (différents régimes de crues, ex. : les orages cévenols, les inondations en milieu urbain, etc.) ; exemples des régions PACA et LR.

Notion d'hydrogéologie.

Notion d'hydrobiologie (définitions, évaluation du BEE).

Données sur l'eau : qui fait quoi, comment, outils de mesure, visite du laboratoire hydrométrique, démarche qualité (film).

Notion de bon état écologique, notion de masses d'eau.

« L'objet » cours d'eau (Durance) replacé dans la complexité du milieu naturel : fonctionnement écosystémique, gestion Natura 2000 (film).

Module 4 : gestion globale de l'eau (politiques et actions publiques pour la préservation et gestion de la ressource) – 2 semaines

Contenu sommaire

Lien avec le précédent module : une présentation synthétique des aspects dynamiques : sédiment, transports *via* la Durance, impact de la chaîne hydroélectrique et érosion des rives à l'embouchure du Rhône en Camargue (film et animation).

Directives européennes et contentieux en cours (ERU, nitrates, Natura 2000).

Notion de gestion globale de l'eau, usages et conflits d'usage : l'eau : une ressource multi-usages (écologique, eau domestique, hydroélectricité, tourisme, agriculture...) et une gestion globale de l'eau : apports théoriques et application sur la Durance.

La directive cadre sur l'eau (DCE), la loi sur l'eau et politique française : enjeux, objectifs à atteindre, arbitrages et principaux aspects réglementaires, les SDAGE et SAGE.

Rôles et organisation des principaux acteurs dans le domaine de l'eau, de l'échelle nationale, aux niveaux régional et local (bassin) : agence de l'eau, DREAL, DDT, collectivités, syndicats, etc.

Notions de police de l'eau : gestion administrative, instructions « loi sur l'eau », directive ERU, les contrôles.

Modalités pédagogiques

Un atelier Durance : « articulation SAGE-contrat de rivière-PPR » et remise en perspective dans l'optique « trame bleue ».

Des rencontres échanges sont prévues avec les acteurs (syndicat d'eau, gestionnaire digues, DREAL, agence de l'eau, site contrat de baie ou de rivière, EDF, etc.).

Module 5 : module d'application par l'approche globale sur le grand territoire de la Camargue – 1 semaine

Contenu

Mise en application des acquisitions des modules précédents dans le cadre d'un projet d'aménagement (remplacement du bac de Barcarin) sur un territoire à enjeux écologiques et hydrauliques très importants (la Camargue).

Développer une approche globale et complexe des enjeux du territoire et des outils développés, et notamment :

- prise en compte des différents statuts de protection, parfois en superposition (réserve naturelle, parc naturel régional, réserve de biosphère), des différents acteurs locaux ;
- illustrations des problématiques de développement local (enjeux et impacts touristiques, économiques, agricoles, culturels...);
- compréhension des problématiques de gestion de l'eau fluviale et marine dans le delta ;
- parallèlement, développer d'autres compétences transversales essentielles telles que l'identification des enjeux multiples, l'approche de la complexité, les intérêts et postures des différents acteurs du territoire, la nécessité de compétences relationnelles, la construction d'une approche concertée, etc.

Modalités pédagogiques

Atelier jeu de rôle avec apports intégrés, visite de terrain (site de Beauduc, PNR, réserve naturelle, gestionnaire des digues du Rhône), travail de restitution d'un travail collaboratif.

Thème D : risques

Les objectifs de la formation

Cette formation est composée de 6 modules, correspondant à une durée totale de 7 semaines.

Elle a pour objectif d'accompagner les agents du ministère de catégorie A ou B en situation de reconversion vers de nouveaux métiers liés à la prévention des risques et à la gestion de crise.

Cette formation intègre :

- les acquisitions fondamentales sur la nature des risques, les doctrines et les normes réglementaires ;
- les apports professionnalisants pour l'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPRI) ;
- l'approfondissement des sujets liés à la réalisation des plans de prévention des risques par l'analyse des difficultés les plus couramment rencontrées à différents stades de l'élaboration et de la prescription du PPR ainsi que les questions liées à l'élaboration des PPR multirisques ;
- un module lié à l'organisation préventive et à la gestion de crise, intégrant des retours sur expériences concrètes ;
- un module approfondi de gestion des secteurs endigués ;

un module d'apports techniques permettant de faire le point de l'état de l'art des principales connaissances sociologiques et/ou technologiques et recommandations sur les principaux aléas, en apportant des ressources en terme de compétences, expertises et bibliographie.

Module 1 : notions fondamentales sur les risques – 1 semaine

Contenu sommaire

Notions aléas, risques, vulnérabilité des biens et des personnes.

Nature des risques : naturels, technologiques, sanitaires.
Caractérisation des phénomènes.
Situations « multirisques ».
Organisation de l'État de l'alerte à la prévision (SPC, bassin).
Information préventive, mesures de prévention, PPR, DDRM, DICRIM, etc., rôle des acteurs, réglementation, doctrine.
Retour sur une expérience concrète.

Module 2 : élaboration PPR(I) – 1 semaine

Contenu sommaire

Études préalables.
Règlement type, rédaction préconisations.
Cartographie.
Information, concertation.

Module 3 : expertise PPR – 1 semaine

Contenu sommaire

Typologie des contentieux, analyse des refus au niveau de l'enquête publique et recommandations.
Du PPR au PLU : prise en compte et intégration des prescriptions aux documents d'urbanisme.
Approche PPR multirisque : état de la doctrine, expérimentations, exemples.

Module 4 : préparation et gestion de crise (y compris information préventive) – 1 semaine

Contenu sommaire

Outils réseaux, technologie de l'information, portail des données.
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes en situation de crise :

- identification des vecteurs de réduction ou d'aggravation des effets ;
- rôle et responsabilité des acteurs y compris collectivités, syndicats intercommunaux, préfecture, médias, associations citoyennes, écoles, etc. (interventions des acteurs et retour sur situation vécue) ;
- exemples de solutions adaptées.

Prévention de la crise : rôle des services, niveau zone de défense, région, département, documents de références, exemples d'actions préventives.
Organisation en situation de crise (qui fait quoi).
Retour d'expériences sur une ou plusieurs situations de crise (cyclone en DOM, inondation en métropole, etc.)

Module 5 : gestion des secteurs endigués – 2 semaines

Contenu sommaire

Aspects juridiques de la gestion des berges, évolution du contexte réglementaire, domanialité et obligations régaliennes.
Aspects techniques : dans le but d'établir un diagnostic de qualité des digues, la formation s'articulerait en cinq parties :

- description : définition géotechnique d'une digue, visite d'une digue présentant diverses pathologies ;
- investigations : les sondages, les essais ;
- méthodes de calcul : mécanisme de rupture ;
- pathologies des digues : méthodologie d'inspection géotechnique ;
- confortements et réparations : cette partie s'appuiera sur le cas pratique.

Cas pratique : mise en œuvre avec une étude de cas :

- cette étude de cas constituera le fil rouge de la formation : domanialité, études techniques géotechniques et environnementales, analyse territoriale des secteurs endigués ;
- présentation d'une base de données (BarDigues) ;
- inspection de la digue ;
- formation à l'utilisation de BarDigues en utilisant la visite effectuée.

Aspects cartographiques (voir annexe III) :

- MapInfo : application au contexte, élaboration des zones inondables en fonction des hauteurs d'eau ;
- présentation de Cartélie : outil permettant la mise en application de l'obligation du porter à connaissance et d'information des élus et du public ;
- formation spécifique de MapInfo pur Cartélie afin que les cartes produites puissent s'y intégrer (selon que le technicien sera administrateur délégué de Cartélie de son service ou non).

Module 6 : module technique – 1 semaine

Objectifs

Donner des connaissances générales sur l'état de l'art, les principales connaissances par nature de risque de façon à élargir le champ des compétences et la réactivité en situation professionnelle.

Constituer un réseau de services et personnes ressources.

Proposer un référentiel bibliographique et technique solide.

Contenu

Une journée (ou demi-journée) technique d'échanges avec des experts, personnes ressources, consacrée à chaque risque principal (hormis inondations, traité par ailleurs) :

- séisme ;
- mouvements de terrain ;
- avalanches ;
- feu de forêt ;
- cyclone ;
- risque technologique (ICPE, SEVESO).

État de l'art, par nature de risques.

Techniques de prévention, mise en sécurité, information préventive, solutions techniques, organisation spécifique aux situations de crise, retour d'expériences.

Ressources et bibliographie, etc.

Thème E : l'habitat et le financement du logement

Les objectifs de la formation

Cette formation est composée de 4 modules, correspondant à une durée totale de 4 semaines. Elle a pour objectif d'accompagner les agents du ministère de catégorie B en situation de reconversion vers de nouveaux métiers liés au domaine de l'habitat et du financement du logement social et privé.

Cette formation a pour objectifs de :

- comprendre le contexte, les politiques publiques de l'habitat, maîtriser les outils de programmation et de financement du parc social et de maîtriser les outils de programmation et de financement du parc privé (Anah) ;
- de comprendre le contexte, les politiques publiques du logement pour les publics spécifiques et les ménages les plus défavorisés ;
- de connaître les outils de mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain.

Les politiques locales de l'habitat avec : connaissances des besoins et des enjeux locaux, déclinaison et territorialisation des politiques et des priorités nationales, articulation parc privé-parc public, PLH, PDH, délégation de compétences, principes de programmation.

Module 1 : politique de l'habitat et interventions sur le parc social – 1 semaine

Contenu sommaire

Historique, doctrines politiques publiques concernant le parc social, la loi SRU (en 2000) et la loi responsabilité des collectivités locales (2004), apport de la loi DALO du 5 mars 2007, loi du 25 mars 2009 de mobilisation.

Pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

Caractérisation du parc social.

Le budget et les aides de l'État.

Les acteurs (CDC, Action Logement, USH et HLM, délégataires, collectivités).

La programmation : la territorialisation des besoins, la déclinaison de la programmation nationale, le suivi et les perspectives fin de gestion.

Module 2 : interventions sur le parc privé – 1 semaine

Contenu sommaire

Caractériser les différents segments du parc privé et leur rôle.
Identifier les enjeux suivant la nature du parc privé : lutte contre l'habitat indigne, économies d'énergie, la précarité énergie, etc.
L'Anah, opérateur de l'État sur le parc privé.
Les outils de l'amélioration du parc privé (OPAH et PIG).
La lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité : enjeux et outils (procédure d'insalubrité, RHI, péril, PRI...).

Généralités sur les dispositifs fiscaux (notamment pour l'investissement locatif).
Cadre juridique des rapports locatifs.

Module 3 : renouvellement urbain – 1 semaine

Contenu sommaire

La politique de la ville et la politique de rénovation urbaine : historique, enjeux, objectifs ;
La conception du projet de rénovation urbaine, mise en œuvre opérationnelle, accompagnement ;
L'ANRU : élaboration et instruction de la convention, règles de mise en œuvre, règles de financement).

Module 3 bis : politiques contractuelles

Contenu sommaire

Les délégations de compétences.
Les conventions d'utilité sociale.
Le PNRU et le PNRQAD.

Module 4 : politiques sociales du logement (personnes défavorisées, publics spécifiques) – 1 semaine pour les DDT et les DDCS

Contenu sommaire

Les aides à la personne (APL, AL) et la CDAPL.
Les lois contre l'exclusion.
Le PDALPD, le FSL, prévention des expulsions, politiques, acteurs, modalités de pilotage et modes d'intervention, dispositifs de logements adaptés et structures d'hébergement.
L'accueil des gens du voyage.
Les outils pour le logement des publics spécifiques : personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, étudiants, foyers de travailleurs migrants...

Thème F : l'urbanisme et la ville durable

Les objectifs de la formation

Cette formation est composée de 3 modules, correspondant à une durée totale de 4 semaines.
Elle a pour objectif d'accompagner les agents du ministère de catégorie A ou B en situation de reconversion vers de nouveaux métiers permettant d'apporter un conseil global en aménagement aux collectivités et d'animer la concertation entre l'État et les collectivités sur les politiques publiques intégrant le DD.

Le plan « Ville durable » constitue un levier essentiel de la mutation de la société française vers un nouveau modèle de développement : il vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville quelle que soit sa dimension.

Ce plan d'actions concerne toutes les villes et toutes les thématiques du développement durable. Pour le pilier social, il s'agit de porter les politiques publiques en la matière. Pour le pilier écologique il convient de porter les objectifs à atteindre en matière d'aménagement : eau, déchets, biodiversité accessibilité et mobilité, énergies renouvelables, etc.).

Pour le pilier économique, les objectifs portent sur les montages financiers et leurs impacts sur le développement à moyen et long terme. Pour le pilier sociétal, les aspects relatifs à la gouvernance, à la cohésion sociale et à la mixité sociale et fonctionnelle constituent les enjeux prioritaires.

Module 1 : les fondamentaux en sciences et vie de la Terre et en écologie – 1 semaine

Potentiellement en e-formation

Contenu sommaire

Notions de compartiments (biosphère, atmosphère...) : définitions, interfaces, interrelations. Aires d'alimentation des captages.

Présentation des principaux cycles naturels (eau, carbone, oxygène, azote).

Lutte contre les espèces envahissantes.

Notions d'organisation et de fonctionnement de la biosphère.

Notions de fonctionnement des écosystèmes.

Ressources naturelles (notion de renouvellement).

Notions sur les polluants, leurs cycles propres (écotoxicologie, facteurs aggravants...).

Notions de biocapacité et apports sur l'empreinte écologique.

Questions planétaires, question du changement climatique, question de ressources enjeux de préservation de la biodiversité, impact du changement climatique sur la biosphère et les ressources naturelles en particulier les questions liées à l'eau, enjeux, actions (de l'international au local).

Module 2 : enjeux de la ville « durable » – 1 semaine

Contenu sommaire

Enjeux de la ville d'aujourd'hui.

Pourquoi la notion de ville durable.

Identification des objectifs à atteindre : (des engagements mondiaux, européens au niveau local) ; Réduction émission carbone, qualité de l'environnement urbain, santé publique, accessibilité des services, qualité de vie, activités, etc.

Les principales politiques publiques permettant d'atteindre ses objectifs.

Module 3 : planification et urbanisme durable – 1 semaine

Contenu sommaire

Les objectifs des différentes politiques publiques environnementales et leurs déclinaisons territoriales.

Les outils réglementaires de la planification : SCOT, PLU, PDU, etc., et les versions intégrant le DD.

La planification de l'urbanisme durable : processus, méthodes, outils opérationnels et la méthode d'évaluation des documents de planification au regard des principes du DD.

La territorialisation des objectifs du Grenelle de l'environnement (exemples d'application).

Problématiques spécifiques urbain, rural, périurbain.

Module 4 : Écoquartier – 1 semaine

Contenu sommaire

Conception et mise en œuvre : les étapes structurantes, les facteurs de succès ou d'échecs, la gouvernance du projet.

Maîtriser les enjeux liés à réalisation d'un écoquartier.

La densité, le type d'habitat (qualité architecturale, mixité sociale et fonctionnelle).

Les enjeux énergétiques (le bilan carbone, diagnostic et performances énergétiques, énergies renouvelables).

La protection et la mise en valeur de l'environnement (déchets, nature, biodiversité, eau, etc.).